AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1606
FR0000044448-FS0627

22 octobre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXANS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 octobre 2013, la société Amber Capital UK LLP[1] (14-17 Market Place, Londres, W1W 8AJ, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 octobre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXANS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 556 264 actions NEXANS représentant autant de droits de vote, soit 5,29% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NEXANS sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Joseph Oughourlian.
[2] Sur la base d'un capital composé de 29 428 203 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.